

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription aux ateliers proposés par La Casa des Enfants, implique l'acceptation des présentes conditions générales

Règlement Intérieur :

Seuls les enfants inscrits à l'atelier peuvent y assister et accéder dans la salle.

HORAIRES & PONCTUALITÉ : Les horaires d'activités indiqués sont ceux des entrées et sorties de la salle. Le passage au vestiaire est compris dans le temps d'activité. Par mesure de sécurité et d'organisation interne, il est demandé aux parents qui viennent chercher leur enfant, de **respecter les horaires de début/fin des ateliers**. En cas de retard de plus d'un quart d'heure, il est demandé aux parents de prévenir La Casa.

RÉFÉRENT : Les seules personnes responsables et référents sont: Frédérique Behar, directrice de La Casa et l'équipe pédagogique.

Ils se réservent **le droit d'exclure tout élève** (de manière ponctuelle ou définitive) dont le comportement peut nuire à la sécurité et/ou celui-ci est jugé inacceptable et/ou irrespectueux vis à vis des autres élèves ou des référents.

En cas de litiges répétés, les responsables ont toutefois l'obligation de prévenir les parents du problème en cours et ne pourront donner que 2 avertissements (écrits et signés) avant d'énoncer un renvoi définitif. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

RESPONSABILITÉS : Les enfants qui fréquentent l'établissement doivent être accompagnés au début et à la fin des séances. Ni les professeurs ni la directrice ne sauraient être tenus pour responsables de leurs agissements en dehors des activités régulières.

OBLIGATION DE LA CASA : En début d'année, La Casa vous fournira un planning avec les dates des ateliers pour l'année.

La Casa se doit de vous prévenir en cas de changement de planning ou annulation d'un atelier (maladie d'un professeur...) et s'efforce de proposer une solution de rattrapage. La Casa sera, dans tout les cas, responsable de l'enfant durant le temps de l'atelier pour lequel il est inscrit et pourra le garder dans ses murs même en cas d'annulation.

L'espace se doit être en ordre de marche : éclairée, chauffée (si besoin) et propre.

La Casa décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur laissés dans le vestiaire. La responsabilité de La Casa ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit durant les ateliers.

DROIT A L'IMAGE : Sans notification à l'inscription, les usagers acceptent de céder leurs droits à l'image à La Casa pour l'utilisation de photographies qui seraient prises dans le cadre des activités pour la promotion des ses activités (site internet/newsletter/FBook...)

Consignes de Sécurité :

Afin d'éviter tout incident physique ou matériel, il est formellement interdit :

- de s'appuyer sur les miroirs et parties vitrées
- de manger/boire dans l'espace de travail
- de porter des bijoux ou montres pendant les cours
- de pénétrer en chaussures dans l'espace de travail